

Congress of Local and Regional Authorities of Europe

2nd Session (Addendum 2)

Resolution 27 (1996)¹ on sport and local authorities

The Congress,

on a proposal from the Chamber of Local Authorities,

1. Having taken note of the report on the European Conference on Sport and Local Authorities held in Gödöllo (Hungary) from 1 to 3 February 1996, presented by Mr Meintz, Rapporteur on behalf of the Working Group on Sport;

2. Considering the important role played by local and regional authorities in improving living standards, economic progress and cultural development;

3. Considering that sport forms an integral part of local cultural activities, it is therefore vital that local authorities have an active, conscious attitude and approach as to how involvement in sport can be integrated into local policies in general;

4. Considering that sports and physical activities must not be the exclusive preserve of certain age groups and special categories of persons but should be accessible to the general public in the framework of the "Sport for All" concept;

5. Calls on local and regional authorities

a. to make available appropriate support and resources from public funds for the development of sport;

b. to co-operate with the commercial and the voluntary sectors and to encourage mixed public and private support for sport;

1. Discussion and approbation by the Chamber of Local Authorities on 15 April 1996, and adoption by the Standing Committee of the Congress on 16 April 1996 (see Doc. CPL (2) 6, Part I Res, draft Resolution presented by Mr C. Meintz, Rapporteur).

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

2^e Session (Addendum 2)

Résolution 27 (1996)¹ sur le sport et les autorités locales

Le Congrès,

saisi de la proposition de la Chambre des pouvoirs locaux,

1. Ayant pris connaissance du rapport sur la conférence européenne sur le sport et les autorités locales qui s'est tenue à Gödöllo (Hongrie) du 1^{er} au 3 février 1996, présenté par M. Meintz, Rapporteur du groupe de travail sur le Sport;

2. Considérant le rôle important joué par les pouvoirs locaux et régionaux dans l'amélioration du niveau de vie, le progrès économique et le développement culturel;

3. Considérant que le sport fait partie intégrante des activités culturelles locales et qu'il est donc essentiel que les pouvoirs locaux, conscients de son importance, s'attachent activement à intégrer la participation à des activités sportives dans l'ensemble de leur action;

4. Considérant que le sport et les activités physiques ne doivent pas être la chasse gardée de certains groupes d'âge et de certaines catégories de personnes, mais doivent être accessibles au public en général conformément à l'idée de « Sport pour tous »;

5. Appelle les pouvoirs locaux et régionaux

a. à dégager les soutiens et les ressources financiers appropriés provenant des fonds publics pour le développement du sport;

b. à coopérer avec les secteurs commercial et bénévole et à encourager un soutien à la fois public et privé du sport;

1. Discussion et approbation par la Chambre des pouvoirs locaux le 15 avril 1996 et adoption par la Commission Permanente du Congrès le 16 avril 1996 (voir Doc. CPL (2) 6, Partie I Rés, projet de résolution présenté par M. C. Meintz, Rapporteur).

- c. to diminish the financial inequalities with regard to the needs of top-level sport and those of sport for all;
- d. to promote the health and well-being of all groups and individuals wishing to undertake sporting activities;
- e. to encourage and support a greater participation by older persons in appropriate sporting and other physical activities;
- f. to provide opportunities for all young people to become involved in sport, and to emphasize the value of physical activity rather than the technical or competitive element;
- g. to take all appropriate policy measures to encourage greater involvement of women in sport;
- h. to facilitate the access of the least privileged groups to the practice of sport and physical activity;
- i. to create a welcoming climate for disabled people, recognising their right to be helped and improving their position in society;
- j. to promote measures in the fields of physical, health and safety education to advertise sports and other suitable physical activities for their beneficial effects on health;

6. Invites the Bureau of the Congress

- a. to regularly examine the role and responsibilities of local and regional authorities in relation to sport, and to re-establish the Working Group on Sport in due course;
- b. to support concrete action aimed at providing sport for all;
- c. to reinforce European co-operation in this field between local and regional authorities;
- d. to deepen the dialogue with other bodies of the Council of Europe having responsibilities in the area of sport.

Appendix

Final Declaration of the European Conference on Sport and Local Authorities (Gödöllo, 1-3 February 1996)

The participants at the European Conference on Sport and Local Authorities, held in Gödöllo (Hungary) from 1 to 3 February 1996,

1. Thanking the Council of Europe and in particular its Congress of Local and Regional Authorities of Europe for taking the initiative of organising this conference;

- c. à diminuer les inégalités entre les fonds consacrés au sport de haut niveau et le financement du sport pour tous;
- d. à promouvoir la santé et le bien-être de tous les groupes et individus souhaitant pratiquer des activités sportives;
- e. à encourager et à soutenir les efforts déployés pour favoriser une plus grande participation des personnes âgées à des activités sportives et autres exercices physiques appropriés;
- f. à permettre à tous les jeunes de participer à des activités sportives en mettant l'accent sur l'intérêt de l'activité physique plutôt que sur l'élément technique et compétitif;
- g. à prendre toutes les mesures nécessaires pour inciter les femmes à pratiquer davantage le sport;
- h. à faciliter l'accès des groupes les plus démunis à la pratique du sport et de l'activité physique;
- i. à créer un climat accueillant pour ces personnes en leur reconnaissant le droit à une aide et en améliorant leur condition;
- j. à promouvoir des mesures dans les domaines de l'éducation physique et de l'éducation sanitaire visant à encourager la pratique de sports et d'autres activités physiques en raison de leurs effets bénéfiques sur la santé;

6. Invite le Bureau du Congrès

- a. à se pencher régulièrement sur le rôle et les responsabilités des pouvoirs locaux et régionaux dans le domaine du sport et à réinstaurer le groupe de travail sur le sport en temps utile;
- b. à soutenir toute action concrète visant à rendre le sport accessible à tous;
- c. à renforcer la coopération européenne entre les pouvoirs locaux et régionaux dans ce domaine;
- d. à intensifier le dialogue avec les autres instances du Conseil de l'Europe compétentes dans le domaine du sport.

Annexe

Déclaration finale de la Conférence européenne sur le sport et les autorités locales (Gödöllo, 1^{er}-3 février 1996)

Les participants à la Conférence européenne sur le sport et les autorités locales, tenue à Gödöllo (Hongrie) du 1^{er} au 3 février 1996,

1. Remerciant le Conseil de l'Europe et notamment le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe d'avoir pris l'initiative d'organiser cette conférence;

2. Thanking the Mayor and the Municipality of Gödöllo for their warm welcome and hospitality;

3. Underlining the important role played by local and regional authorities in improving living standards, economic progress and cultural development;

4. Emphasising that sport forms an integral part of local cultural activities, and therefore it is vital that local authorities have an active, conscious attitude and approach to how involvement in sport can be integrated into local policies in general;

5. Stressing that sport, being a school for democratic ideals, social participation and integration, plays an important role in promoting international understanding;

6. Considering that sports activities are beneficial not only for the development of personality but also for the attainment of good health, the improvement of physical qualities, greater personal fulfilment, a better and more wholesome use of leisure and the improvement of the quality of life;

7. Considering also that sports and physical activities must not be the exclusive preserve of certain age groups and special categories of persons but should be accessible to the general public in the framework of the "Sport for All" concept;

8. Acknowledging the vital role played by the Council of Europe in the promotion of sport as an important factor in human development, in particular by setting international standards through such instruments as the European Sports Charter and Code of Sports Ethics;

9. Call on the Congress of Local and Regional Authorities of Europe to regularly examine the role and responsibilities of local and regional authorities in relation to sport, to support concrete action aimed at providing sport for all, and to reinforce European co-operation in this field between local and regional authorities, and between the Congress and other bodies of the Council of Europe;

10. Adopt and commend to the favourable consideration of the Congress the Final Declaration of the Gödöllo Conference as follows.

A. Sport for all: The role and responsibilities of local authorities

11. Sport shall be acknowledged as an important factor in human development and appropriate support shall be made available out of public funds. Encouragement of physical and sports activities should be the task of every local and regional authority;

12. Sport, being an aspect of socio-cultural development, shall be related at local, regional and national levels to other areas of policy-making and planning such

2. Remerciant le maire et la municipalité de Gödöllo de leur accueil chaleureux et de leur hospitalité;

3. Soulignant le rôle important joué par les pouvoirs locaux et régionaux dans l'amélioration du niveau de vie, le progrès économique et le développement culturel;

4. Rappelant que le sport fait partie intégrante des activités culturelles locales et qu'il est donc essentiel que les pouvoirs locaux, conscients de son importance, s'attachent activement à intégrer la participation à des activités sportives dans l'ensemble de leur action;

5. Affirmant que le sport, école de démocratie ainsi que de participation et d'intégration sociales, joue un rôle important dans la promotion de la compréhension internationale;

6. Considérant que les activités sportives contribuent non seulement au développement de la personnalité, mais également à l'acquisition d'une bonne santé, à l'amélioration des capacités physiques, à l'épanouissement personnel, à une utilisation plus saine et plus rationnelle des loisirs et à l'amélioration de la qualité de la vie;

7. Considérant également que le sport et les activités physiques ne doivent pas être la chasse gardée de certains groupes d'âge et de certaines catégories de personnes, mais doivent être accessibles au public en général conformément à l'idée de «Sport pour tous»;

8. Reconnaisant le rôle crucial joué par le Conseil de l'Europe dans la promotion du sport en tant que facteur important du développement humain, notamment grâce à l'établissement de normes internationales contenues dans des instruments comme la Charte européenne du sport et le Code d'éthique sportive;

9. Invitent le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe à se pencher régulièrement sur le rôle et les responsabilités des pouvoirs locaux et régionaux dans le domaine du sport, à soutenir toute action concrète visant à rendre le sport accessible à tous et à renforcer la coopération européenne entre les pouvoirs locaux et régionaux dans ce domaine, et entre le Congrès et les autres instances du Conseil de l'Europe;

10. Adoptent, et recommandent au Congrès d'examiner favorablement la déclaration finale de la Conférence de Gödöllo reproduite ci-après.

A. Le sport pour tous: Rôle et responsabilités des pouvoirs locaux

11. Le sport doit être reconnu comme un important facteur de développement humain et doit être l'objet d'un soutien financier approprié provenant des fonds publics. Tous les pouvoirs locaux et régionaux devraient s'attacher à encourager la pratique d'activités physiques et sportives;

12. Lors de la planification et de l'élaboration des politiques, aux niveaux local, régional et national, le sport, facteur de développement socioculturel, doit être pris en

as education, health, social service, town and country planning, conservation, the arts and leisure services ;

13. An effective sports policy can only be determined and put into operation through co-operation by all private and public agencies concerned either directly or indirectly with sport, both voluntary and compulsory ;

14. Local and regional authorities should foster permanent and effective co-operation between public authorities and voluntary organisations active in the field of sports ;

15. Since the scale of participation in sports depends on the extent, the variety and the accessibility of facilities, public authorities shall take account of local, regional and national requirements, and incorporate measures designed to ensure full use of both new and existing facilities ;

16. Public authorities should provide sufficient sports grounds and installations for the needs of the people, readily available to all at affordable prices ;

17. The construction of local sports facilities should be based on present and future needs in various sports activities, taking into account population and socio-economic trends. The facilities should be easily accessible for users of all ages, irrespective of their state of health, e.g. the disabled or the elderly ;

18. Encouragement must be given to the provision of facilities which can be used for both school sport and voluntary sport and, whenever possible, to the combination of cultural and sports facilities, without compromising on the interests of sport ;

19. As far as possible, local sports facilities should be adapted to the needs of special groups, such as the very young, adolescents, school leavers, isolated and elderly people, and the disabled ;

20. Local authorities should aim at promoting the health and well-being of all groups and individuals wishing to undertake sporting activities ;

21. Local authorities should encourage and support efforts to promote a greater participation by older persons in appropriate sporting and other physical activities ;

22. In particular, they should stimulate the development of a policy on sport for older persons and to encourage a wider knowledge and awareness of the beneficial effects of regular exercise. They should also develop an adequate range and variety of programmes designed to preserve fitness and to improve health through regular sporting activity, paying attention to the

considération conjointement à d'autres domaines, comme l'éducation, la santé, les services sociaux, l'aménagement du territoire, la conservation de la nature, les services culturels et de loisirs ;

13. Une politique des sports efficace ne peut être définie et mise en œuvre que grâce à la coopération de tous les organismes privés et publics s'occupant directement ou indirectement de sport, qu'il s'agisse de sport pratiqué dans le cadre d'activités volontaires ou obligatoires ;

14. Les pouvoirs locaux et régionaux devraient favoriser une coopération permanente et efficace entre les pouvoirs publics et les associations bénévoles actives dans le domaine des sports ;

15. Etant donné que l'ampleur de la participation à des activités sportives dépend de l'importance, de la diversité et de l'accessibilité des centres sportifs, les pouvoirs publics doivent tenir compte des contraintes locales, régionales et nationales et prendre des mesures permettant d'assurer la pleine mise à profit des équipements nouveaux et anciens ;

16. Les pouvoirs publics doivent prévoir des terrains de sport et des installations sportives permettant de répondre aux besoins du public et aisément accessibles à tous à des prix raisonnables ;

17. La construction de centres sportifs dans les communes doit s'appuyer sur une étude des besoins présents et futurs concernant diverses activités sportives, tenant compte des tendances démographiques et socio-économiques. Ces centres doivent être facilement accessibles à tous les usagers, quel que soit leur état de santé, et même s'il s'agit de handicapés ou de personnes âgées ;

18. Il convient d'encourager la création d'équipements pouvant être utilisés aussi bien par les écoles qu'à titre privé et, le cas échéant, pour des activités culturelles aussi bien que pour des activités sportives, sans compromettre les intérêts du sport ;

19. Dans la mesure du possible, les centres sportifs locaux devraient être adaptés aux besoins de groupes particuliers, comme les enfants très jeunes, les adolescents, les jeunes ayant quitté l'école, les personnes âgées et isolées et les handicapés ;

20. Les pouvoirs locaux devraient se fixer pour but de promouvoir la santé et le bien-être de tous les groupes et individus souhaitant pratiquer des activités sportives ;

21. Les pouvoirs locaux devraient encourager et soutenir les efforts déployés pour favoriser une plus grande participation des personnes âgées à des activités sportives et autres exercices physiques appropriés ;

22. Ils devraient notamment encourager l'élaboration d'une politique des sports destinée aux personnes âgées et aider le public à mieux comprendre les bienfaits de la pratique régulière d'exercices physiques. Ils devraient également offrir une diversité suffisante de possibilités pour permettre à tous de conserver ou d'acquérir une bonne santé grâce à des activités sportives régulières en

social needs, motivation and physical potential of different age groups;

23. Appropriate and well-balanced programmes should be made available to provide opportunities for all young people to become involved in sport and physical activity. Local authorities, together with the sports organisations concerned, are responsible for providing the necessary leadership in the development and promotion of a sports policy for young people;

24. Physical education should be a part of every school curriculum, placing emphasis on the physical and mental health of pupils. Stress should be laid on the value of physical activity rather than on the technical or competitive element;

25. Local authorities should take all appropriate policy measures in their countries to encourage greater involvement of women in sport. In particular, they should encourage sport federations and other parties involved to recognise and accept their individual responsibilities in facilitating a fundamental attitude towards women's participation in sport;

26. They should promote a greater use by women of the existing opportunities available to them to take part in sport. The position of women in the promotion and administration of sport as a public service should be reviewed. The organisation of programmes and facilities to enable all members of families to participate in sport together should be encouraged;

27. The principles of sport as an important means of bringing about greater participation in the life of the host society should apply to everyone, and, in particular, to the least privileged groups. Immigrants' access to the practice of sport should be facilitated. They should be able to join sport clubs to help bring them out of their isolation;

28. Local authorities should encourage the building of sports facilities in areas which have a high concentration of immigrants and which are particularly deprived. They should increase their efforts to launch specific action programmes to foster participation by immigrants and other socially marginalised groups;

29. Sport and physical recreation has an important role in helping alleviate poor living conditions. Local authorities should carry out comprehensive policies with special emphasis on the needs of those living in areas of deprivation.

B. The financing and management of sport

30. Sport is an integral part of society which provides significant positive economic effects. The economic stimulus generated by sport contributes to consumption, income and employment, as well as to local, regional and national economic development;

tenant compte des besoins sociaux, des motivations et des capacités physiques des différents groupes d'âge;

23. Il faudrait, en leur offrant des possibilités bien conçues à leur intention, permettre à tous les jeunes de participer à des activités sportives et physiques. Il incombe aux pouvoirs locaux ainsi qu'aux associations sportives concernées de donner l'impulsion nécessaire à l'élaboration et à la promotion d'une politique des sports pour les jeunes;

24. Il importe de faire figurer l'éducation physique dans tous les programmes scolaires, en mettant l'accent sur la santé physique et mentale des élèves. Il convient d'insister sur l'intérêt de l'activité physique plutôt que sur l'élément technique et compétitif;

25. Les pouvoirs locaux devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour inciter les femmes à pratiquer davantage le sport. Ils devraient notamment encourager les fédérations sportives et les autres partenaires concernés à reconnaître qu'il leur incombe à tous de contribuer à favoriser un profond changement d'attitude vis-à-vis de la pratique du sport par les femmes;

26. Ils devraient encourager les femmes à tirer davantage parti des possibilités à leur disposition pour pratiquer un sport. Il conviendrait de reconsidérer la place des femmes dans la promotion et l'administration du sport en tant que service public et d'encourager la création d'activités et d'équipements permettant à tous les membres de la famille de pratiquer un sport ensemble;

27. L'idée que le sport est un important moyen de favoriser la participation à la vie de la société d'accueil devrait être mise en pratique pour tout un chacun, et notamment pour les groupes les plus démunis. Il convient de faciliter l'accès des immigrants à la pratique d'un sport. Les immigrants devraient pouvoir adhérer à des clubs de sport afin de sortir de leur isolement;

28. Les pouvoirs locaux devraient encourager la construction d'installations sportives dans les quartiers particulièrement défavorisés, à forte densité d'immigrés. Ils devraient intensifier leurs efforts pour mettre en place des programmes d'action spécialement destinés à favoriser la participation des immigrants et d'autres groupes sociaux marginalisés;

29. Les activités sportives et de détente jouent un rôle important, car elles servent à pallier les difficultés de conditions de vie médiocres. Les pouvoirs locaux devraient mettre en œuvre des politiques globales particulièrement axées sur les besoins des habitants des quartiers défavorisés.

B. Financement et gestion du sport

30. Le sport fait partie intégrante de la société et a des répercussions économiques importantes. L'impulsion économique engendrée par le sport est un facteur de consommation, de revenu et d'emploi et contribue par conséquent à l'essor local, régional et national;

31. Sports facilities and amenities have wider effects in terms of job creation. There has been a manifold increase in the number of employment opportunities opened up by sport and allied sectors ;

32. The growth and increased variety of sources of funding for sport are helpful to its development. There are considerable differences existing between the countries of Europe regarding the proportion of sport funding coming from the public sector, consumers and private sources, the role of central, regional and local authorities ;

33. Sports activities are largely financed by private households, local and regional authorities, private sponsors and contributions from the voluntary sector. In the vast majority of European countries local authorities are the biggest public financial partner of sport, far ahead of central governments ;

34. Appropriate support and resources from public funds (at local, regional and central levels) shall be made available for the development of sport. Local authorities should facilitate the direct and indirect public financing for sport in general and sport for all in particular, both in current and capital expenditure ;

35. A financial balance should be maintained between public and private (including household and commercial) expenditure in sport. Mixed public and private financial support for sport should be encouraged, including the generation by the sports sector itself of resources necessary for its further development ;

36. Sports financing and management should be increasingly based on direct and ever closer relations between participants and local public decision-makers. The financial contributions of the state and enterprises, comparatively minor, should increasingly adapt to this "grass roots" dialogue between consumers and local public sports financiers ;

37. Local authorities, in association with central authorities, the voluntary and the commercial sectors, should establish policies for recreational and competitive sport, aiming at co-ordinating their involvement in the running and the use of facilities ;

38. Commercial sponsorship and marketing in sport are already recognised and accepted as an additional means of financing sport. Well-managed sponsorship agreements benefit both sport and the sponsor, therefore it should be encouraged and promoted by local authorities ;

39. The voluntary sector plays a decisive role in sport and thus contributes in a major way to the balanced development of society in general and of sport in particular. Local policies supporting voluntary groups and volunteers (for example through tax measures) should

31. Les installations et les équipements sportifs ont une incidence importante sur la création d'emplois. Le sport et les secteurs connexes ouvrent de multiples possibilités d'emploi dans de nombreux secteurs ;

32. La multiplication et la diversification des sources de financement du sport sont utiles à son développement. L'importance respective des fonds provenant du secteur public, des consommateurs et de sources privées, et le rôle des pouvoirs locaux, régionaux et nationaux varient considérablement d'un pays d'Europe à l'autre ;

33. Les activités sportives sont dans une large mesure financées par les ménages, par les pouvoirs locaux et régionaux, par des bailleurs de fonds privés et par des contributions du secteur bénévole. Dans la grande majorité des Etats européens, les pouvoirs locaux sont le principal partenaire financier public du sport, loin devant les gouvernements ;

34. Des ressources appropriées provenant des fonds publics (aux niveaux local, régional et gouvernemental) doivent être consacrées au développement du sport. Les pouvoirs locaux devraient faciliter le financement public direct et indirect du sport en général, et du sport pour tous en particulier, tant dans le cadre de leurs dépenses d'investissement que de leurs dépenses courantes ;

35. Il importe de maintenir un équilibre financier entre les dépenses publiques et privées (y compris celles des ménages et des entreprises) consacrées au sport. Il convient d'encourager un soutien à la fois public et privé, auquel pourrait notamment contribuer le secteur du sport lui-même en produisant les ressources nécessaires à la poursuite de son développement ;

36. De plus en plus, le financement et la gestion du sport devraient impliquer des relations directes et étroites entre les participants et les décideurs publics locaux. Les contributions financières de l'Etat et des entreprises, comparativement modiques, devraient davantage tenir compte de ce dialogue «à la base» entre les consommateurs et les bailleurs de fonds publics au niveau local ;

37. Les pouvoirs locaux, de concert avec les gouvernements, le secteur bénévole et les entreprises, devraient adopter pour les sports de détente et les sports de compétition des politiques visant à coordonner leur participation à la gestion et à l'exploitation des installations ;

38. Le parrainage d'entreprises et le marketing sportif sont des pratiques reconnues et acceptées comme un moyen supplémentaire de financer le sport. De bons accords de parrainage sont à la fois avantageux pour le sport et pour le sponsor. Les pouvoirs locaux devraient donc encourager cette forme de soutien ;

39. Le secteur bénévole joue un rôle déterminant dans le domaine du sport et contribue ainsi largement au développement équilibré de la société en général, et du sport en particulier. Il convient d'encourager l'action des pouvoirs locaux en faveur des groupes et des personnes

be encouraged, thereby providing even more efficient support for sport;

40. Whilst taking due consideration of the importance of voluntary work, the creation of new jobs and further development of training for current and future employees in the sports sector should be encouraged;

41. Finance for sport is differently distributed between components of the sports sector. Local authorities should aim at diminishing the financial inequalities with regard to the needs of top-level sport and those of sport for all. In the interest of solidarity between sports, sports with less media appeal, which are thus unable to attract major funding, should be helped;

42. All taxpayers contribute to the financing of sports facilities. Nevertheless, consumers of sport can be called upon to contribute more through charges, commensurate with the type of activity pursued. Subsidies from public authorities may promote participation and benefit low income or needy groups, simultaneously achieving redistributive goals and healthier lifestyles;

43. Local authorities should understand the specific needs and difficulties faced by the sports organisations of the new member countries in Central and Eastern Europe in obtaining public and private financing for their activities;

C. Sport and health

44. Sport has a vital role in contributing to the adjustment and rehabilitation of the physically and mentally handicapped;

45. The promotion and development of sport and physical recreation for all disabled persons is an important means of improving the quality of their life, as well as contributing to their rehabilitation and integration in society. Local authorities should aim at creating a welcoming climate for disabled people, recognising their right to be helped and improving their position in society;

46. They should ensure that public sports facilities are accessible to and usable by disabled persons. In particular, public money should be set aside to help with the conversion of existing facilities and to familiarise architects and managers of sports facilities with the requirements of disabled people;

47. Local authorities should encourage and work closely with the sport organisations concerned in order to develop appropriate activities at all levels of sport for disabled persons and to ensure in particular that recreational participation in sport is adequately provided for;

bénévoles (par exemple grâce à des mesures fiscales), car elle constitue un moyen particulièrement efficace de soutenir le sport;

40. Tout en tenant dûment compte de l'importance du travail bénévole, il y a lieu d'encourager la création de nouveaux emplois et le développement de la formation des salariés actuels et futurs du secteur des sports;

41. Les fonds attribués au sport sont inégalement répartis entre les éléments qui composent ce secteur. Les pouvoirs locaux devraient chercher à diminuer les inégalités entre les fonds accordés au sport de haut niveau et le financement du sport pour tous. Dans l'intérêt de la solidarité entre les sports, il faudrait aider les sports les moins médiatiques, incapables de ce fait d'attirer d'importants moyens financiers;

42. Tous les contribuables contribuent au financement des installations sportives. Cependant, les usagers du sport peuvent être appelés à contribuer davantage aux charges, de manière proportionnée selon le type d'activité pratiquée. Les subventions des pouvoirs publics visent à favoriser la participation et à en faire bénéficier les groupes démunis ou disposant de faibles revenus, contribuant en même temps à la redistribution des richesses et au développement de modes de vie plus sains;

43. Les pouvoirs locaux devraient comprendre les besoins des associations sportives des nouveaux Etats membres d'Europe centrale et orientale et les problèmes que leur pose l'obtention de financements publics et privés pour leurs activités;

C. Sport et santé

44. Le sport joue un rôle vital dans la réadaptation et la réintégration des handicapés mentaux et physiques;

45. La promotion et le développement du sport et des exercices physiques pour toutes les personnes handicapées est un moyen important d'améliorer leur qualité de vie et de contribuer à leur réadaptation et à leur intégration dans la société. Les pouvoirs locaux devraient veiller à créer un climat accueillant pour ces personnes en leur reconnaissant le droit à une aide et en améliorant leur condition;

46. Ils devraient s'assurer que les personnes handicapées peuvent accéder aux installations sportives publiques et se servir des équipements. Une partie des fonds publics devrait être réservée à la transformation des installations existantes et servir à familiariser les architectes et les directeurs de centres sportifs avec les besoins de ces personnes;

47. Les pouvoirs locaux devraient encourager les organisations sportives intéressées et travailler en étroite collaboration avec elles afin que soient mises en place pour les handicapés des activités appropriées à tous les niveaux du sport et faire en sorte qu'il leur soit possible de pratiquer un sport à des fins récréatives;

48. They should consider ways in which disabled persons may be offered opportunities for integrating into traditional sport clubs and organisations. They should also encourage disabled persons to contribute directly to the development of sports policies which concern them;

49. Local authorities should develop policies designed to give the general public more information on sport for disabled people. They should do their utmost to introduce physical activities and sport in the education, rehabilitation and preventive treatment of the handicapped, and to better integrate handicapped persons into sports activities primarily aimed at the non-handicapped;

50. They should take measures to make sports facilities more easily accessible, encourage the training of specialist staff and support the setting-up of independent bodies responsible for the organisation of sports adapted to different kinds of handicap;

51. Local and regional authorities should encourage practice, teaching and research in the field of sports medicine. They should also promote measures in the fields of physical, health and safety education to advertise sports and other suitable physical activities for their beneficial effects on health;

52. The medical use of physical activities should be supported in order to gain, conserve and improve health at the level of "Sport for All" and to guard against possible hazards;

53. Local authorities should take an active part in educational campaigns to point out the risks involved in using or advocating the use of doping agents, in particular that many such agents present serious long-term dangers to health;

54. Local authorities should closely co-operate with bodies responsible for health education to advertise sport as a means of acquiring, conserving and improving physical and mental health and improving the quality of life in general.

48. Ils devraient réfléchir aux moyens d'offrir aux personnes handicapées la possibilité de devenir membres de clubs et associations sportifs traditionnels. Ils devraient également encourager ces personnes à contribuer directement à l'élaboration de politiques des sports les concernant;

49. Les pouvoirs locaux devraient élaborer des politiques destinées à mieux informer le grand public des possibilités de sport pour personnes handicapées et mettre tout en œuvre pour inclure les activités physiques et le sport dans l'éducation, la rééducation et le traitement préventif des handicapés et pour mieux intégrer les personnes handicapées dans des activités sportives prévues en premier lieu pour des non-handicapés;

50. Ils devraient prendre des mesures pour rendre les installations sportives plus faciles d'accès, encourager la formation d'un personnel spécialisé et soutenir la création d'organes indépendants chargés de mettre en place des possibilités de sports adaptés à différents types de handicaps;

51. Les pouvoirs locaux et régionaux devraient encourager la pratique, l'enseignement et la recherche dans le domaine de la médecine du sport. Ils devraient également promouvoir des mesures dans les domaines de l'éducation physique et de l'éducation sanitaire visant à encourager la pratique de sports et d'autres activités physiques en raison de leurs effets bénéfiques sur la santé;

52. Il convient de préconiser le recours à des activités physiques à des fins médicales en soulignant que la pratique du «Sport pour tous» permet d'acquérir, de conserver ou d'améliorer la santé et de se prémunir contre certains risques;

53. Les pouvoirs locaux devraient participer activement à des campagnes de sensibilisation visant à attirer l'attention du public sur les dangers que comporte l'utilisation ou l'incitation à utiliser des substances dopantes, qui souvent constituent à long terme une grave menace;

54. Les pouvoirs locaux devraient collaborer étroitement avec les organes responsables de l'éducation sanitaire afin de promouvoir le sport comme un moyen d'acquérir, de conserver et d'améliorer la santé physique et mentale et de contribuer ainsi à la qualité de la vie en général.